



Département de la Savoie - Commune de CESSENS  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°23/2011 (suite et fin)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise BOUVIER Jean pour un montant de 12 845€ H.T.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

**N°24/2011**

**OBJET : OPTION EPAREUSE**

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il convient de modifier le bon de commande de l'épareuse communale afin d'avoir une meilleure qualité de coupe notamment en ce qui concerne les talus : après explications techniques fournies par l'entreprise BOUVIER, attributaire du marché, il informe les conseillers qu'il serait souhaitable de choisir un appareil avec moteur décalé et non un moteur en bout de rotor, comme choisit dans un premier temps.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de retenir la solution technique proposée par l'entreprise BOUVIER pour un montant de 680€ HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à modifier l'acte d'engagement initial.

**N°25/2011**

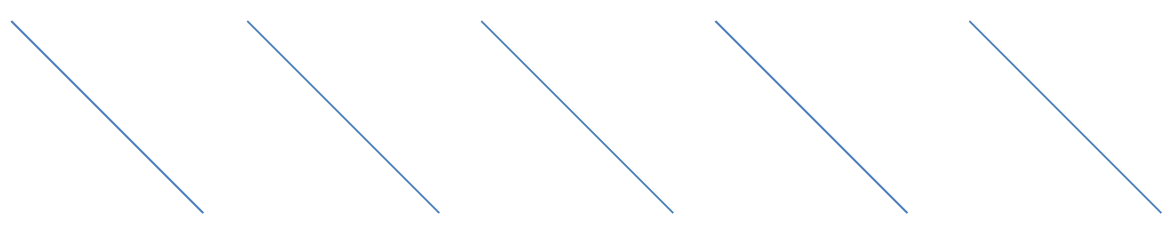
**OBJET : VACANCE DE POSTE POUR LE RAMASSAGE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire propose de renouveler le poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet, pour effectuer le ramassage scolaire et assurer le service de car pour Albens, un vendredi sur deux, à compter du lundi 5 septembre 2011.

Afin de tenir compte des circuits à effectuer, il conviendrait d'établir un contrat de 11 heures hebdomadaires. Ce contrat est susceptible d'être occupé par un agent contractuel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- de renouveler le poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet, de 11 heures par semaine, à compter du 5 septembre 2011, sur la base du 4<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 4 des rémunérations, soit à l'indice brut 310 (indice majoré 300)
- De charger Monsieur le Maire de recruter le personnel adéquat en contrat à durée déterminée, et d'établir les arrêtés correspondants.



Département de la Savoie - Commune de CESSENS  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°26/2011**

**OBJET : INDEMNITE DE MISSION A UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2008, fixant le montant des indemnités de fonction au Maire et à ses adjoints, qui représentent 31.20 % sur les 36.8 % de l'enveloppe globale autorisée.

Il propose d'instaurer le principe de versement d'une indemnité à une conseillère municipale, qui s'occupe du fleurissement des bâtiments communaux (achats, plantations, arrosage, entretien) et qui en tant que déléguée au SITOIA assiste régulièrement aux réunions et rend compte des débats au Conseil Municipal, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de verser à cette conseillère Municipale une indemnité de fonction trimestrielle, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011
- DECIDE de fixer son taux à 1% de l'indice 1015, portant l'enveloppe globale des indemnités des élus à 32.20 % sur les 36.80 % autorisés
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre l'arrêté correspondant,
- DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n° 26 du 24 mai 2011, erronée.

**N°27/2011**

**OBJET : TRANSFERT DE CREDITS EN FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire indique à ses conseillers qu'une facture d'eau a été enregistrée, à tort, deux fois sur l'exercice 2010 (titre normal + P503) et qu'il convient de régulariser cette situation en émettant un mandat sur le compte 673 : titres annulés sur exercice antérieur pour un montant de 51.44 €.

Cette dépense n'ayant pas été prévue au B. P 2011, un transfert de crédits est nécessaire.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de transférer 51.44 € du compte 022 : dépenses imprévues de fonctionnement en faveur du compte 673 : titres annulés sur exercice antérieur.

**N°28/2011**

**OBJET : TRANSFERT DE CREDITS EN INVESTISSEMENT OPERATION  
109 / AMENAGEMENT PLACE DU VILLAGE**

Monsieur le Maire indique à ses conseillers que lors de l'établissement du B.P 2011, les honoraires concernant les frais de mission concernant la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (C.S.P.S) ont été oubliés. Bien que certains marchés aient été inférieurs aux prévisions, il manque 242 € de crédits au compte 2315.

Département de la Savoie - Commune de CESSENS  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°28/2011 (suite et fin)**

D'autre part, il propose d'acquérir, dans le cadre de cet aménagement, des jeux pour enfants, une table de pique-nique, une poubelle sur support et des grosses jardinières en béton.

Le coût global est estimé à 3958 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'achat de jeux pour enfants, table de pique-nique, poubelle sur support et jardinières béton pour finaliser cette opération.

- DEMANDE au trésorier d'imputer ces achats en investissement compte tenu qu'ils font partie intégrante de l'aménagement,

- DECIDE de transférer les crédits nécessaires, soit 4 200 € du compte 020 : dépenses imprévues d'investissement, en faveur du compte 2315 - opération 109 : Aménagement de la place du village.

**N°29/2011**

**OBJET : TARIFS GARDERIE PÉRISCOLAIRE**

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il convient de fixer les tarifs et le mode de fonctionnement de la garderie périscolaire pour l'année 2011/2012.

Il rappelle les tarifs en vigueur et invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE pour l'année scolaire 2011/2012 :

- ① de maintenir les tarifs actuels, pour la garderie périscolaire, à savoir :
  - 2 € le passage pour un enfant
  - 1.50 € le passage à partir du 2<sup>e</sup> enfant de la même famille
- ② de confirmer les horaires de la précédente année :
  - horaires réguliers : de 7 h 30 à 8 h 50 le matin  
de 16 h 30 à 18 h 30 en fin d'après midi
  - horaires spéciaux sur demande téléphonique des parents la veille :  
à partir de 7 h le matin

**N°30/2011**

**OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur le Maire fait part à ses conseillers de l'information donnée par le percepteur concernant le non règlement de deux factures d'eau au nom de BONNAZ Frédéric, sur l'exercice 2010, comprenant uniquement l'abonnement, soit 2 x 50 €.

Des recherches ont été lancées par un huissier et il s'avère que cette personne est insolvable (plus d'employeur).

Il propose de classer en non valeur cette créance.

**Département de la Savoie - Commune de CESSENS**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°30/2011 (suite et fin)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de classer en non-valeur cette créance de 100 € et de régulariser cette situation comptable par l'émission d'un mandant au compte 654 : pertes sur créances irrécouvrables.

**N°31/2011**

**OBJET : CREATION DE TOILETTES PUBLIQUES  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC 2012**

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de créer des toilettes publiques, près du parking de la mairie, compte tenu de la destruction du local existant lors de l'aménagement de la place du village.

Il donne connaissance du projet réalisé par le SICA Habitant Rural de la Savoie, pour un bâtiment accolé au four communal et s'intégrant bien au paysage.

Il invite ses conseillers à donner leur avis sur ce projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ° CONFIRME SON ACCORD pour la création de toilettes publiques,
- ° APPROUVE le projet proposé par le SICA H.R pour un bâtiment accolé au four communal, à proximité du parking de la mairie, pour un coût estimatif de 18 150 € HT (21 707.40 € TTC)
- ° DECIDE de demander une aide financière au Conseil Général, au titre du FDEC 2012 afin de mener à bien cet investissement.
- ° S'ENGAGE à demander des devis à d'autres entreprises et à budgétiser cette dépense au BP 2012.

**Le Maire clôt la séance à 22h30. Délibérations du jour numérotées de 22 à 31.**

**Signatures des conseillers municipaux présents**

Yves Grange	Fernand Bontron	Bernadette Cathelin	Claude Abry
Myriam Forrat	Nicole Abry	Régis Petellat	Christophe Vagneux

**Département de la Savoie - Commune de CESSENS**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**